

La Lettre du CDJ

Janvier 2023

cdj
Conseil de déontologie journalistique

B O N N E A N N É E

2 0 2 3

En ce début d'année 2023, le Conseil de déontologie journalistique dévoile entre autres un nouveau règlement de procédure pour répondre davantage aux attentes de ses différents publics. De la part de tous les membres du Conseil et de son secrétariat général : bonne année !

- **Dernières décisions du CDJ**

Le Conseil de déontologie journalistique a rendu 12 décisions entre novembre et décembre 2022, dont trois plaintes fondées. Celles-ci concernaient respectivement : la diffusion d'informations graves portant atteinte aux droits et à la dignité d'un proche d'une victime de meurtre, sans vérification préalable ni sollicitation d'un droit de réplique ([20-46](#)) ; une confusion entre publicité et information due à la reprise telle quelle, dans un article en ligne, d'un communiqué de presse promotionnel d'une chaîne de supermarché ([22-33](#)) ; une photo prétexte jugée d'une part non pertinente en contexte et d'autre part stigmatisante et empreinte de stéréotypes en soi ([22-37](#)).

[Lire les décisions de novembre \(1\) 2022](#)

[Lire les décisions de novembre \(2\) 2022](#)

[Lire les décisions de décembre 2022](#)

- **Nouvelle année, nouvelles règles**

La révision du règlement de procédure du CDJ, en chantier depuis 2018, a enfin atterri pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier dernier. Parmi les changements majeurs : de nouveaux filtres à l'introduction d'une plainte pour éviter les instrumentalisations éventuelles ; une procédure accélérée pour empêcher les procédures bâillons et protéger les journalistes ; des plaintes possibles à l'encontre des pratiques journalistiques hors contenu publié ou diffusé... Le dernier numéro du bulletin DeontoloJ revient en détail sur les coulisses et, surtout, les résultats de ce travail de longue haleine.

[Lire le bulletin](#)

[Lire le communiqué](#)

[Consulter le nouveau règlement de procédure](#)

- **Rejoignez les conseils de presse européens à la « Global Conference » de l'UNESCO !**

Du 21 au 23 février, l'UNESCO organise une conférence mondiale réunissant entre autres ministres, régulateurs, acteurs judiciaires, acteurs du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire autour de la régulation des plateformes numériques afin de garantir l'information en tant que bien commun, tout en protégeant la liberté d'expression et les autres droits de l'homme. Pour le « Jour 0 » de cette conférence, des partenaires venus du monde entier organiseront des événements parallèles afin de discuter des principales questions relatives à la régulation des plateformes numériques au sein de leurs communautés.

The poster is divided into two main color sections: a blue top-left section and a dark blue bottom-right section. The blue section contains the date '21/02/2023', the time '3.30-5.30 PM', and the location 'UNESCO HQ (PARIS)'. The dark blue section contains the event title 'THE KEY ROLE OF JOURNALISTIC SELF-REGULATION IN MODERATING DIGITAL CONTENT' in large white letters, followed by 'SIDE EVENT OF THE INTERNET FOR TRUST GLOBAL CONFERENCE'. At the bottom left of the dark blue section is the logo for 'PRESS COUNCILS .EU' (a stylized white square with a smaller square inside) and at the bottom right is the UNESCO logo (a blue square with a white temple icon and the word 'unesco' in blue lowercase letters).

21/02/2023
3.30-5.30 PM
**UNESCO HQ
(PARIS)**

**THE KEY ROLE OF
JOURNALISTIC SELF-
REGULATION IN
MODERATING DIGITAL
CONTENT**

**SIDE EVENT OF THE INTERNET FOR
TRUST GLOBAL CONFERENCE**

**PRESS
COUNCILS
.EU**



Le CDJ coordonne dans ce cadre une table ronde #PressCouncilsEU réunissant plusieurs conseils de presse européens, à propos de laquelle vous trouverez toutes les informations pratiques dans le communiqué ci-dessous.

[Lire le communiqué](#)

[Consulter le site de la conférence](#)

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est l'organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs des médias, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois missions principales : information, médiation (*ombudsman*) et autorégulation (avis, décisions, directives, recommandations).



Vous désinscrire de la newsletter ?

Envoyez un mail à info@lecdj.be avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2023 CDJ/AADJ, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

